IMMOBILIER

Réforme des baux meublés : repérer les évolutions juridiques et fiscales

La location meublée a connu des ajustements successifs qui touchent à la fois au contrat et à son traitement fiscal. Les professionnels doivent répondre à des bailleurs inquiets pour la rentabilité de leurs biens. Les baux types qui circulent en agence ne sont pas toujours à jour et le conseil délivré engage la responsabilité. Trois heures pour faire le point sur les évolutions applicables à la location meublée : nature et durée des baux, obligations du bailleur, articulation avec la location de courte durée et traitement fiscal des revenus. La session s'attache aux conséquences pratiques sur les contrats en cours et sur le conseil donné aux propriétaires.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
0,43 jour — 3 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 580 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Agents immobiliers gestionnaires locatifs administrateurs de biens et conseillers en gestion de patrimoine accompagnant des bailleurs en location meublée.

PRÉREQUIS
Pratiquer la gestion locative ou le conseil aux bailleurs.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier les formes de baux meublés et leurs conditions d'usage
- Repérer les évolutions récentes affectant le contrat de location meublée
- Mesurer les conséquences des évolutions fiscales sur la rentabilité annoncée
- Adapter les baux types et les documents remis aux bailleurs
- Formuler un conseil prudent face à un projet d'investissement en meublé

03 Programme détaillé

M1 Les formes de location meublée

- Choisir le bon contrat
- Distinguer le meublé de résidence principale des locations temporaires
- Situer le bail mobilité et ses conditions
- Repérer la frontière avec la location de courte durée
- Identifier les obligations d'équipement et d'information
- À retenir : Le régime applicable découle de l'usage réel du logement bien plus que de l'intitulé donné au contrat.

M2 Ce que la réforme change

- Contrat durée et obligations
- Repérer les points du contrat touchés par les évolutions
- Mesurer les effets sur les baux déjà signés
- Identifier les obligations nouvelles à la charge du bailleur
- Adapter les mentions des baux types de l'agence
- Cas pratique : Revue d'un bail meublé en cours avec repérage des clauses à reprendre.

M3 Le volet fiscal

- Ce que le bailleur doit anticiper
- Situer les régimes d'imposition des revenus de location meublée
- Comprendre les effets du choix entre ces régimes
- Repérer les conséquences au moment de la cession du bien
- Expliquer au bailleur l'évolution de la rentabilité attendue
- Mise en situation : Entretien avec un bailleur qui s'interroge sur l'intérêt de conserver son bien en location meublée.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 580 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr